FNEC FP FO
SNFOLC

Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Pour le SNFOLC : Aucune fermeture de CIO ne doit être à l'ordre du jour !

Le ministère a réuni pour la deuxième fois le groupe de travail sur l'orientation (FO, CGT, SUD, SNES, UNSA, SGEN, SNALC), le 13 février 2013.

Deux fiches à l'ordre du jour cette fois ci: « *missions des personnels d'orientation* » et « *évolution de la carte des CIO : principes et méthode* ». Pas plus que le 30 janvier FO n'y a vu de réponses aux questions urgentes posées par les personnels.

Ainsi, les nouvelles missions évacueraient celles de l'article 2 du décret de 91. Ces missions ne seraient plus connectées à l'existant mais à ce qui figure dans la loi sur la formation professionnelle en cours d'examen. Ce que FO a déjà dénoncé le 30 janvier (articles 12 et 13 du projet de loi).
Or l'article 2 du décret statutaire actuel explicite clairement que les COP *« délivrent une première information et un premier conseil personnalisé »* et « *contribuent à l'observation continue des élèves et à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire en complément des équipes éducatives.* »
Tout ceci disparaît au profit du COP réduit à l'accompagnement du « *parcours de formation* » et à l'expertise (« *ingénierie éducative en orientation* ») apportée aux enseignants pour qu'ils se substituent aux personnels spécialisés et formés que sont les COP. Pour le ministère, *« l'orientation est un domaine qui appartient à personne et à tout le monde. »* ! C'est dans ce cadre que le ministère semble vouloir fondre les missions des COP et des psychologues scolaires pour à terme en faire un corps unique qui interviendrait du primaire à l'Université, voir même dans la formation pour adultes.

Pour le SNFOLC : Aucune fermeture n'est recevable !

FO appelle les personnels à la grève interprofessionelle

le 18 mars

Le ministère confirme, et avec un mode d'emploi (sic !) la possibilité de poursuivre la fermeture de CIO. Les CIO dont la fermeture a été programmée peuvent fermer que ce soit des CIO d'Etat ou de conseils généraux. Seules les fermetures non annoncées sont…interdites jusqu'en …décembre 2014 ! Un nouveau plan est possible en 2015 !
Le ministère a annoncé qu'il demandait aux recteurs de faire remonter leur schéma de fermetures. Une décision nationale sera prise. Pour 2015, les recteurs devront, avant la fin de l'année civile 2014, faire parvenir leur projet. Cela donnera lieu à un arrêté national. Le ministère s'engage à regarder avant de signer…

Pour le SNFOLC : Aucune fermeture n'est recevable !

Ces réponses ont le mérite de la clarté ! Pour le SNFOLC aucune fermeture ne se justifie. Le ministère voudrait avancer sur des critères consensuels de fermeture des CIO, définis avec l'accord des organisations syndicales. FO a toujours demandé la pérennisation par l'Etat des CIO qui font contrairement à ce que dit le ministère partie du maillage national du service public. Le ministre doit prendre la décision courageuse que tous les personnels COP ou non, attendent : rétablir et maintenir le service public d'orientation de l'éducation nationale. En cas de défaut de paiement des collectivités territoriales, il doit reprendre la main. Aucun CIO d'Etat ne doit fermer.

Face à la mobilisation des personnels, avec leurs organisations syndicales, comme à Lyon, ou à Rouen, les recteurs ont dû surseoir et reculer sur certaines fermetures. Ces premières victoires en appellent d'autres. Ensemble, il est possible de gagner face au rouleau compresseur du « pacte de responsabilité » qui imposerait 50 milliards d'économies dans les dépenses publiques. Le changement de missions des COP et DCIO, la fermeture accélérée des CIO procèdent des mêmes consignes. FO appelle les personnels à la grève interprofessionnelle le 18 mars. D'ores et déjà la CGT, SUD et la FSU ont annoncé qu'ils s'y associaient.

Montreuil, le 18 février 2014.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44 - Fax : 01 56 93 22 42
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
Site internet du
www.fo-snfolc.fr